



A l'initiative de l'association des commerçants et artisans de Villejuif

BULLETIN D'INSCRIPTION

VILLEJUIF (94) - RUE JEAN-JAURES ET RUE LEBIGOT
DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

PORTABLE (obligatoire) :

EMAIL :

PIECE D'IDENTITE. NATURE : NUMERO :

(JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ)

DELIVREE LE : PAR :

ARTICLES NEUFS (Y COMPRIS LOTS ET FINS DE SÉRIES), STANDS ALIMENTAIRES ET DÉBALLAGE AU SOL INTERDITS.

RESERVATIONS

(emplacement gratuit pour les adhérents de l'association des commerçants et artisans de Villejuif)

Villejuifois. Nombre de mètres : (multiple de 2) x 13 euros = euros
(Joindre un justificatif de domicile).

Extérieurs. Nombre de mètres : (multiple de 2) x 15 euros = euros

LOCATION TABLES ET TONNELLES

Nombre de tables : X 10 euros = euros . Nombre de tonnelles : x 40 euros : euros.
(une caution vous sera demandée en chèque ou en espèces).

JOINDRE VOTRE REGLEMENT GLOBAL

(A l'ordre de l'Association des commerçants et artisans de Villejuif).

**LES DOSSIERS SANS REGLEMENT SERONT DETRUITS. AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS DE PLUIE.
ANNULATION DE LA RESERVATION POSSIBLE UNIQUEMENT SUR JUSTIFICATIF MEDICAL.
LA NON RECEPTION DE LA CONFIRMATION OU DU NUMERO D'EMPLACEMENT NE SONT PAS DES MOTIFS
D'ANNULATION. REGLEMENT COMPLET SUR NOTRE SITE www.bidf.fr.**

La propreté. A votre départ, l'emplacement doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et sacs poubelles et en aucun cas les laisser à votre place, sur un autre emplacement, au pied d'une poubelle de ville ou d'un arbre. **Les horaires.** Sauf avis contraire, arrivée entre 5h00 et 8h00. Après 8h, nous nous réservons le droit de relouer votre emplacement. Départ entre 17h30 (17h en hiver) et 19h. **Confirmation de votre inscription.** La réception de votre inscription est confirmée par SMS. Si vous n'avez pas reçu confirmation, présentez-vous le matin, nous vous trouverons une place. Deux hypothèses : 1) nous avons reçu votre dossier mais votre numéro de portable est invalide. Dans ce cas votre place est réservée. 2) nous n'avons pas reçu votre dossier. Dans ce cas, nous vous faisons repayer l'emplacement, vous attribuons une place et détruisons votre chèque à réception.

La loi nous oblige à collecter certaines informations pour enregistrer votre inscription. Conformément au RGPD du 28 mai 2018, nous vous informons que nous utilisons certaines de ces informations à des fins de publipostage (vous avez bien sûr la possibilité, à réception d'un mailing, de nous demander la suppression des informations en notre possession). Concernant les informations sur votre identité (numéro ou photocopie de votre pièce d'identité), elles sont détruites au bout d'un délai de 3 ans. En aucun cas, ces informations sont transmises à des tiers. Pour tout renseignement, vous pouvez nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Votre inscription vaut engagement sur l'honneur de ne pas avoir, comme exposant non professionnel, participé à plus d'une manifestation de type brocante vide-greniers au cours de l'année écoulée.

LES BROCANTES D'ILE DE FRANCE 24 rue Emmanuel Arago 93130 NOISY LE SEC

Mobile : 06 11 94 04 51 - Mail : bidfparis@gmail.com - Site internet : www.bidf.fr.